Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241128-2024_DELIB_109-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :

19/11/2024

DATE D'AFFICHAGE :

29/11/2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :

- Inscrits	: 63
- Présents	: 44
- Pouvoirs	: 3
- Votants	: 47
- Pour	: 47
- Contre	: 0
- Abstention	: 0

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°2 -2024

BUDGET ANNEXE

RESEAU DE CHALEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 novembre à 10 heures 00, le Comité de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : 44 délégués dont 3 avaient un pouvoir de vote validé sur 63 délégués convoqués, formant la majorité des délégués en exercice.

Etaient absents et excusés : 19 délégués.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M4,

VU le Budget primitif 2024 voté par le Comité syndical en date du 16 février 2024,

VU la Décision Modificative n°1 votée par le Comité syndical en date du 14 juin 2024,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le BP 2024 du budget annexe Réseau de chaleur,

LE COMITE SYNDICAL DE TE80

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le budget primitif de l'exercice 2024 est augmenté comme suit :

- Section de fonctionnement 128 000,00 euros.
- Section d'investissement 0,00 euro.

ARTICLE 2 : Par fonction et par chapitre le détail des crédits est retracé dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

ARTICLE 3 : La Décision Modificative n°2-2024 ainsi présentée, est approuvée.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Fédération Départementale d'Energie de la Somme

Franck BEAUVARLET

Envoyé en préfecture le 03/12/2024
Reçu en préfecture le 03/12/2024
Publié le
ID : 080-200094696-20241128-2024_DELIB_109-DE

TE80 RESEAU DE CHALEUR	DM n°2 2024

DECISION MODIFICATIVE n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables (eau, énéergie..)	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6137 : Redevances, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156 : Maintenance	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63513 : Autres impôts locaux	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 000,00 €**	**60 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	**0,00 €**	**70 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	128 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**128 000,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 000,00 €**	**130 000,00 €**	**0,00 €**	**128 000,00 €**
Total Général		**128 000,00 €**		**128 000,00 €**

(1) y compris les restes à réaliser